



Jalhay Motors Club
www.jmcasbl.be

JMC Rallye

NOTIFICATION NUMERO : 19.

En vertu de l'article

des P.S. ASAF en cours de validité,

l'équipage N° :

1

est sanctionné de :

10 min + meilleur temps de la catégorie

pour avoir commis l'infraction suivante :

1 tour trop peu dans la
shove signalé par l'équipage
lui-même ou TRC.

Benjamin DARIMONT
Lic 490
Directeur de course

Pour l'équipage,
N° de lic. :

Le 20 octobre à 18 h 13.
P.O.

Le octobre à h .